

Daniel Ibanez
La Ville
73800 Les Mollettes

Monsieur Alain Vidalies
Secrétaire d'Etat aux transports
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Le 20 septembre 2016

Courrier recommandé par précaution avec AR.

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Le rapport financier de SNCF Réseau au 30 juin 2016 fait état d'un projet de reprise des activités de la société TP Ferro concessionnaire de la liaison ferroviaire entre Perpignan et Figueras consécutivement à la probable liquidation judiciaire de la dite société (page 9 et 35 / 53).

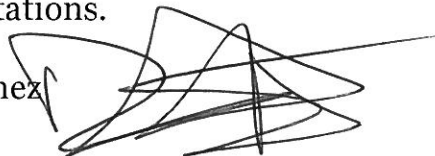
Il est indiqué dans ce rapport à la page 9 : *"Les États français et espagnol, concédants de la ligne, ont demandé à SNCF Réseau et ADIF (son homologue espagnol) de reprendre l'exploitation de la ligne en régie, d'ici la fin de l'année 2016, via la constitution d'une société filiale ad hoc."* et à la page 35 : *"La République française et le Royaume d'Espagne souhaitant assurer la continuité des circulations ferroviaires entre la France et l'Espagne, ont demandé à Administrator de Infraestructuras Ferroviarias (ADIF) et SNCF Réseau d'entamer un processus à l'issue duquel, l'exploitation et la maintenance de la section internationale seront confiées à titre transitoire par les États aux gestionnaires d'infrastructures ferroviaires espagnol et français, qui constitueront à cet effet une société commune de droit espagnol. La reprise de l'exploitation et de l'entretien de la ligne devrait être réalisée au plus tard 4 mois après le prononcé de la liquidation, qui pourrait intervenir début octobre 2016."*

C'est la raison pour laquelle, j'ai l'honneur de vous demander la communication des copies des instructions et décisions que les membres du gouvernement de la République Française ont transmises directement ou par le biais des services de l'État, relatives à la reprise des activités de la société TP Ferro et la gestion de l'infrastructure ferroviaire par SNCF Réseau ou une filiale à constituer et les analyses économiques et sociales conduisant à cette reprise d'activité, sous format informatique s'ils existent ainsi, ou sinon en copie papier.

Je vous remercie de bien vouloir me les faire parvenir, conformément aux dispositions du Livre III du Code des relations entre le public et l'administration sur la communication des documents administratifs.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Secrétaire d'Etat, mes respectueuses salutations.

Daniel Ibanez



Daniel IBANEZ
La Ville
73800 LES MOLLETES
Téléphone 06 07 74 10 17

Monsieur Patrick JEANTET
Président
SNCF Réseau
15 /17 rue Jean-Philippe RAMEAU
CS 80001
93 418 LA PLAINE ST DENIS
CEDEX

Le 20 septembre 2016.

Lettre Recommandée avec Accusé de réception.

Objet : Demande de transmission de documents. Décision de reprise des activités TP Ferro

Monsieur le Président,

Le rapport financier de SNCF Réseau au 30 juin 2016 fait état d'un projet de reprise des activités de la société TP Ferro concessionnaire de la liaison ferroviaire entre Perpignan et Figueras consécutivement à la probable liquidation judiciaire de la dite société (page 9 et 35 / 53).

Il est indiqué dans ce rapport à la page 9 : "**Les États français et espagnol, concédants de la ligne, ont demandé à SNCF Réseau et ADIF (son homologue espagnol) de reprendre l'exploitation de la ligne en régie, d'ici la fin de l'année 2016, via la constitution d'une société filiale ad hoc.**" et à la page 35 : "**La République française et le Royaume d'Espagne souhaitant assurer la continuité des circulations ferroviaires entre la France et l'Espagne, ont demandé à Administrator de Infraestructuras Ferroviarias (ADIF) et SNCF Réseau d'entamer un processus à l'issue duquel, l'exploitation et la maintenance de la section internationale seront confiées à titre transitoire par les États aux gestionnaires d'infrastructures ferroviaires espagnol et français, qui constitueront à cet effet une société commune de droit espagnol. La reprise de l'exploitation et de l'entretien de la ligne devrait être réalisée au plus tard 4 mois après le prononcé de la liquidation, qui pourrait intervenir début octobre 2016.**"

C'est la raison pour laquelle, j'ai l'honneur de vous demander la communication des copies des instructions et décisions qui vous ont été transmises par les services de l'État et les membres du gouvernement de la République Française relatifs à la reprise des activités de la société TP Ferro, la gestion de l'infrastructure ferroviaire et les analyses économiques et sociales conduisant à cette reprise d'activité, sous format informatique s'ils existent ainsi, ou sinon en copie papier.

Je vous remercie de bien vouloir me les faire parvenir, conformément aux dispositions du Livre III du Code des relations entre le public et l'administration sur la communication des documents administratifs.

Certain de votre attention et vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Daniel IBANEZ

